

Intervention de Ernest Cartigny (Paris, 15 avril 1992)

Légende: Le 15 avril 1992, Ernest Cartigny, membre du Groupe du Rassemblement démocratique et européen, prend la parole au Sénat français sur la question de la ratification du traité de Maastricht.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Emanuele Gazzo, EG. Ententes, accords et protocoles pour la création de l'Union européenne. Ratification du Traité du Maastricht, 20/01/1992 - 01/07/1992, EG 146.

Copyright: Tous droits réservés

URL: http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_ernest_cartigny_paris_15_avril_1992-fr-9026cc8c-c836-4573-900e-d8fede566134.html

Date de dernière mise à jour: 16/03/2015

Intervention du Président Ernest Cartigny sur la portée du Traité de l'Union : « Vivre l'Europe ou la subir » (Paris, le 15 avril 1992)

Placer le débat dans son enceinte naturelle : Le Parlement

La construction européenne est définitivement sur les rails. On pourrait objecter que son élaboration ne fait pas, en France - contrairement à certains de ses voisins, la Grande Bretagne et le Danemark - l'objet de débats préalables mais d'une discussion a posteriori. De ce fait, la société française ne peut que difficilement - et quelquefois avec réticence - comprendre un avenir qui semble décidé si ce n'est au dessus d'elle, du moins sans son consentement. Pourtant, rien n'interdisait au pouvoir politique français de consulter le Parlement avant la signature du Traité en février dernier.

A fortiori, est-il d'une importance politique que nul ici ne contestera, de placer, aujourd'hui, le débat dans son enceinte naturelle : le Parlement. Et le Sénat s'honore d'être le premier à le faire.

Négocié à douze, le Traité peut-il satisfaire tous les Etats signataires ?

Les accords dits "de Maastricht" inspirent des analyses diverses et quelquefois contradictoires. Timidité de l'engagement pour les uns, inadmissibles transferts de souveraineté pour les autres. Quant à nous, Sénateurs du Rassemblement Démocratique et Européen, ni exagérément inquiets, ni béatement satisfaits, nous nous plaçons sur une voie médiane.

Nous demeurons critiques, certes, mais avant tout lucides et déterminés. Conformes en cela à la tradition d'un Groupe qui a placé l'Europe au fronton de son édifice.

Au lendemain de la signature du Traité, les textes nous incitent tout naturellement à approfondir notre réflexion. Issus d'un compromis entre des conceptions divergentes de l'Europe et des contraintes culturelles nationales, ils ne peuvent satisfaire totalement chacun des pays signataires. Mais peut-il raisonnablement en être autrement ?

Dans notre pays, les dispositions du Traité de l'Union sont soumises à des analyses qui, sans être parfois exemptes d'arrière-pensées partisans, expriment pour la plupart une profonde inquiétude quant au devenir de la France que le Traité soit ratifié ou non.

La question fondamentale pour nous, est de savoir si le Traité de l'Union dans son ensemble, pourrait entraîner l'adhésion des Français, leur permettre de conserver leur identité nationale, dans une identité élargie à l'Europe.

Comment, dans le cas contraire, faire accepter aux français l'abandon de leurs prérogatives ? Comment créer la dynamique d'intégration d'une culture européenne, sans asseoir cet effort sur la conviction que l'on participe au Grand Dessein rêvé par Jean Monnet, Robert Schuman, Paul Henri Spaak ou Altiero Spinelli ?

On a déjà longuement disserté sur les trois points - citoyenneté européenne, politique des visas, et monnaie unique - soulevés par le Conseil Constitutionnel après examen du Traité et qui demandent une étude d'application.

D'autres questions demeurent en suspens

Ainsi, comment trouver un terrain commun entre les mécanismes communautaires et les principes de notre politique nationale, en matière de politique étrangère et de sécurité ?

Accepter que les pouvoirs des Elus nationaux - Président de la République aussi bien que parlementaires - soient réduits au profit d'institutions européennes, sous-entend que celles-ci fassent l'objet d'un meilleur contrôle démocratique. Il est vrai que le Traité étend, dans l'article 145, les compétences de la Commission à presque tous les domaines de la vie publique et privée. A cet égard, souvenons-nous néanmoins, que la

Commission n'exerce son action qu'en fonction des instructions définies par le Conseil des Chefs d'Etat des Douze - eux-mêmes acteurs responsables de nos sociétés démocratiques - et en tenant compte de l'influence et du contrôle du Parlement Européen.

D'autre part, partie intégrante d'un environnement international en mutation sur tous les plans - économique, politique, militaire et géopolitique - la France ne peut, à l'évidence, jouer la carte de l'isolationnisme.

Refuser la ratification aurait pour effet de jeter la France et l'Europe tout entière dans une crise grave. En portant atteinte à notre crédibilité, ce refus mettrait en péril notre économie - nationale, européenne et internationale - aussi bien que les espoirs de paix et de prospérité que nos concitoyens ont placés dans la construction de l'Europe.

Seul choix possible : Poursuivre la construction de l'Europe

Placé devant cette alternative, le seul choix possible est de poursuivre la construction de l'Europe de Maastricht vers plus de transparence, vers plus de démocratie.

Il nous faut, pour ce faire, redéfinir ensemble le but et les limites de la construction européenne. En tenant compte des changements profonds qui affectent son environnement.

Il nous faut œuvrer pour le renforcement des mécanismes de contrôle des institutions européennes et donner ainsi son plein effet au principe de subsidiarité inscrit dans le Traité de l'Union.

En résumé, nous devons mener une réflexion de fond sur l'expression de la démocratie dans la Communauté. Définir clairement la faisabilité de l'élargissement de la Communauté. Imaginer une stratégie d'intégration.

Un examen approfondi du Traité s'impose afin de dégager les aménagements nécessaires prévus dans les textes - notamment en matière de citoyenneté. D'autres Etats ont, d'ailleurs, obtenus les aménagements qu'exigeait leur sensibilité nationale et leurs institutions. N'oublions pas que la sagesse de nos décisions et l'adhésion des hommes et des femmes que nous représentons seront les remparts contre d'éventuelles dérives communautaires exagérément centralisatrices.

Le Traité de l'Union est un pari, dont l'issue repose sur des données que, parfois, nous ne maîtrisons pas complètement. C'est d'elles que dépendent la régression ou la progression de l'intégration économique, sociale et politique de chacun des Etats Membres.

Depuis le Traité de Rome, l'Europe a connu des périodes d'accélération et de stagnation. Certes, nous ne sommes pas maîtres de la situation géopolitique ou de la croissance économique mondiale, mais nous y participons. Nous y serons des acteurs d'autant plus influents, que notre politique intérieure et extérieure imposera le respect à nos partenaires, influera sur les orientations européennes, inspirera des débats de dimension nationale, gagnera l'adhésion des opinions publiques.

Monsieur le Président, Madame le Ministre, Mes Chers Collègues, n'oublions jamais que le choix qui s'offre à nous, n'est pas celui de la ratification du Traité ou de son rejet. C'est plutôt le choix entre vivre l'Europe ou la subir.